

CONVENTION D'UTILISATION SALLE GABRIEL CREPET

(Associations – Organismes – Entreprises)

Entre,

D'une part,

La Commune d'Unieux, représentée par son Maire en exercice, Christophe FAVERJON , en vertu de la délibération du Conseil Municipal du 25 mai 2020.

Et D'autre part,(Nom de l'association, ou de la personne morale) représentée par Mme ou M.....
Adresse.....
Téléphone/mail :.....

D'autre part,

Il est convenu ce qui suit :

La Commune d'Unieux met à disposition de
(Nom du représentant désigné ci-dessus), la salle GABRIEL CREPET pour l'organisation de la manifestation suivante :

Date d'utilisation :
Nombre de participants, envisagé :
Montant de la location :.....

Cette mise à disposition est accordée aux conditions suivantes. L'organisateur reconnaît :

- Avoir pris connaissance du règlement d'utilisation de la salle en annexe (lu et signé) et s'engage à le respecter.
- Déclare avoir souscrit une police d'assurance garantissant sa responsabilité civile pendant toute la période où le local est mis à sa disposition.
- Doit se conformer aux prescriptions et règlements en vigueur, notamment en ce qui concerne la sécurité, la salubrité, le droit du travail, la concurrence et la consommation, de sorte que la commune ne puisse faire l'objet d'aucune poursuite.
- Reconnaît avoir été informé que le présent contrat ne peut être cédé à un tiers et que la sous-location est interdite.

Fait à : Le.....

Le Maire ou l'Adjoint(e) délégué(e)

L'organisateur

